

PRÉFACE

Professeur à la Faculté de droit de Nancy à partir de 1952, puis à celle de Paris à compter de 1964, et enfin jusqu'en 1988 professeur à la grande université juridique à laquelle la partition de la Faculté de droit de Paris donna naissance sous le nom de Paris II, Gérard Sautel a été plusieurs décennies durant le maître de l'histoire du droit public et des institutions politiques et administratives en France à partir du XVIII^e siècle. Un domaine de recherche qu'il avait choisi dès sa thèse de doctorat en droit, soutenue à Aix en 1946, dans laquelle il étudiait en juriste, à partir du cas aixois, le système de la justice municipale sous l'Ancien Régime¹. Une dizaine d'années plus tard, Gérard Sautel publiait, en collaboration avec son épouse et avec le doyen (et futur recteur) Jean Imbert, les deux tomes d'un précieux recueil de textes relevant principalement de l'histoire du droit public².

Puis, faisant suite à plusieurs cours polycopiés novateurs et lumineux — dont certains figurent dans le présent recueil —, est venu le manuel bien connu, consacré à l'histoire de l'État et de l'administration — générale comme spécialisée. Publiée chez Dalloz, cette *Histoire des institutions publiques depuis la Révolution française* est un très grand livre qui, après avoir formé plus d'une génération de juristes, demeure et demeurera un instrument de travail incontournable pour l'étude et la compréhension en profondeur de l'histoire constitutionnelle et administrative française³. Pour sa huitième édition, parue en 1997, son auteur m'avait fait l'honneur de m'y associer en m'incitant à effectuer toutes les modifications qui me paraîtraient utiles. À quoi je lui avais objecté que son livre — dont j'avais alors une connaissance très approfondie — était un chef d'œuvre admirablement pensé et magnifiquement ciselé, dans lequel il n'y avait selon moi pas un mot à changer, ni même une virgule. Tout au plus pouvait-on y ajouter la présentation d'un grand service administratif, ce que je fis sous la forme d'un chapitre consacré à l'admi-

-
1. G. Sautel, *Le bureau de police d'Aix-en-Provence : une juridiction municipale de police sous l'Ancien Régime*, Paris, Sirey, 1946.
 2. J. Imbert, G. Sautel, M. Boulet-Sautel, *Histoire des institutions et des faits sociaux*, Paris, PUF, 2 vol., 1956-1957.
 3. G. Sautel, *Histoire des institutions publiques depuis la Révolution française*, Paris, précis Dalloz, 1969.

nistration et au droit des travaux publics. Cela mis à part, le texte de cette édition du précis, à laquelle mon nom s'est trouvé associé par la bienveillance du maître Gérard Sautel, reste intégralement l'œuvre de celui-ci ⁴.

La publication au sein du présent ouvrage d'une réunion des articles de ce très grand historien de l'État et de l'administration que fut Gérard Sautel constitue un événement scientifique très important pour tous ceux qu'intéresse le domaine de l'histoire institutionnelle de la France depuis la fin de l'Ancien Régime. On trouvera dans ce livre une série de textes essentiels relatifs à l'histoire du concept de déconcentration, à la fonction publique pendant la Révolution et au XIX^e siècle, au syndrome de pureté qui conduisit les robespierristes à voir dans l'administration (et tout particulièrement les ministères) le principe de toutes les corruptions et donc l'ennemi à abattre, au pouvoir municipal et à la police de sûreté générale exercée par les municipalités durant la Révolution, à l'administration consultative à la fin du XVIII^e siècle, ou encore au droit de pétition.

Aussi bien ce recueil d'articles ne se limite-t-il pas — et il en est fort loin — au champ de l'histoire du droit public et des institutions de la France à l'époque contemporaine. Même s'il s'est spécialisé dans ce domaine à partir de son élection à la Faculté de droit de Paris, Gérard Sautel, comme tous les grands professeurs d'histoire du droit de sa génération, a nécessairement embrassé dans son activité de recherche aussi bien le droit romain que le droit privé et public du Moyen Âge et de l'Ancien Régime ainsi que le droit canonique. Peu après la soutenance de sa thèse, alors qu'il enseignait, en qualité de chargé de cours, le droit romain à la Faculté de droit de Montpellier, il publiait une étude de droit privé romain consacrée à la genèse de la notion de *commercium* ⁵. Puis, durant les quinze ans où, après avoir été agrégé second au concours d'agrégation ouvert en 1951 sous la présidence du doyen Le Bras, il fut professeur à la Faculté de droit de Nancy, Gérard Sautel a publié des articles de droit romain et même de droit grec antique, ainsi que d'histoire du droit privé français et d'histoire du droit public et ecclésiastique médiéval. On trouvera, rassemblées dans le présent ouvrage, ces études qui témoignent de la polyvalence scientifique de ce grand historien du droit.

Mais il ne suffit pas de rendre ici hommage au savant. D'ailleurs, ses articles parlent d'eux-mêmes et sont le plus éloquent de tous les hommages scientifiques ! Hommage doit être également rendu au professeur passionné et passionnant qui a tant fait pour le succès et le rayonnement de sa discipline auprès de ses auditeurs d'étudiants en droit. Lorsque, dans les années 1970, je fus son assistant à Paris II

4. G. Sautel, J.-L. Harouel, *Histoire des institutions publiques depuis la Révolution française*, Paris, précis Dalloz, 8^e éd., 1997.

5. « Essai sur la notion romaine de "Commercium" à l'époque ancienne », dans *Publications de l'Institut de droit romain de l'Université de Paris. IX. Varia (par G. Sautel, Y. Bongert, B. Perrin)*, Paris, 1952, p. 1-98.

pour son cours d'Histoire des institutions publiques depuis la Révolution, j'ai pu constater combien le professeur Gérard Sautel aimait à venir dans les séances de travaux dirigés pour échanger longuement avec les étudiants. Il leur communiquait sa passion de l'histoire du droit public et les faisait bénéficier de toute la finesse de ses analyses. Je le revois, avec le regard vif de ses yeux pétillants d'intelligence sous ses sourcils épais, captivant tout un groupe de travaux dirigés en décortiquant subtilement, avec une visible gourmandise, la pensée de Malouet, de Saint-Just, de Gérando, de Vivien ou de Chardon relativement à la place de l'administration dans l'État.

Ces souvenirs m'amènent à une autre sorte d'hommage que je tiens à rendre au cher Gérard Sautel : elle concerne sa personnalité, ses qualités humaines. Ce grand maître de l'histoire du droit était un homme simple et bon, gai et drôle, d'une très grande finesse d'esprit. Bien que d'une réelle dignité, il ne se prenait pas au sérieux. Sa femme — le professeur Marguerite Boulet-Sautel — a dit un jour affectueusement à propos de la profonde gaîté de son époux, qu'il était au fond un saltimbanque et que tel était d'ailleurs le sens de son nom en langue provençale. C'était à l'occasion d'une de ces réceptions auxquelles ce ménage de grands universitaires bienveillants et chaleureux conviait chaque année, à leur domicile — d'abord rue Chomel puis rue de Gribeauval —, tous ceux qui travaillaient avec eux. Ayant été successivement l'assistant de l'un et de l'autre ⁶, je fus de beaucoup de ces réceptions familiales ⁷ et j'en garde le souvenir de moments de gaîté et d'amitié, durant lesquels la sincère et naturelle déférence que éprouvions pour nos hôtes n'empêchait nullement la liberté des propos ni la bonne humeur. C'est à l'occasion de l'une de ces réceptions que j'avais fait la connaissance de la mère de Gérard Sautel, que la mort accidentelle de son mari, médecin à Salon-de-Provence, avait rendue veuve en 1927 alors que leur fils n'avait pas encore six ans. Elle avait confié l'orphelin aux collèges jésuites d'Avignon puis de Marseille, lesquels lui donnèrent la solide instruction qui lui permit d'être docteur en droit à vingt-quatre ans.

D'autres souvenirs encore me viennent du privilège qui fut le mien d'avoir été invité pendant les grandes vacances de 1979 à passer quelques jours dans la maison de famille de Marguerite Boulet-Sautel, dans le charmant petit village de La Chapelle-Gauthier, dans la Brie. Là, j'ai découvert au gré de ces conversations à

6. En 1968-1969, je fus assistant du professeur Marguerite Boulet-Sautel pour son cours d'histoire du droit de première année, au centre de Clichy dépendant de la Faculté de droit de Paris, dont elle avait la direction. Puis je fus l'assistant du professeur Gérard Sautel à Paris II, pour son cours de troisième année à Assas, de 1972 à 1976 (sur la fin en qualité de maître assistant). Entre temps, de 1969 à 1971, j'avais été assistant du professeur Francis Garriçon auquel je voue également beaucoup de gratitude.

7. Ces réceptions nous permettaient aussi de rencontrer leur fils, Jacques-Hubert Sautel, dont la volonté de rendre hommage à l'œuvre et à la carrière de ses parents est exemplaire et auquel je suis très reconnaissant de m'avoir fait l'honneur et l'amitié de faire appel à moi pour cette préface.

bâtons rompus que l'on a en se promenant par les champs et les bois, d'autres facettes encore de la personnalité de Gérard Sautel. J'appris avec surprise que le maître dont j'admirais l'immense savoir en histoire du droit aimait aussi écouter à la radio la retransmission de matchs de football. J'ai découvert aussi que lui et moi partageons le goût des romans policiers. Avec toutefois une notable particularité. Même s'il appréciait Peter Cheyney, Agatha Christie ou Conan Doyle, il avait une prédilection pour un auteur américain dont je n'avais jamais entendu parler et dont il me révéla l'existence : Stanley Gardner (1889-1970), un avocat devenu auteur de romans policiers. Gérard Sautel parlait avec sympathie et de manière très vivante de ses livres dont le personnage principal est lui-même un avocat, Perry Mason, présenté comme l'un des ténors du barreau de Los Angeles. Efficacement assisté par sa fidèle secrétaire (Della Street), Perry Mason, quand il est convaincu de l'innocence de son client, se transforme en détective au cours du procès pour en rechercher les preuves. Et, à chaque fois, par un coup de théâtre, l'avocat innocente spectaculairement son client à la grande confusion du *District Attorney* qui s'est inévitablement fourvoyé sur une mauvaise piste. Par-delà l'anecdote de chaque roman, le fin juriste qu'était Gérard Sautel se délectait dans l'œuvre de Gardner des subtilités de la procédure de *common law* au cours du procès pénal. Jusque dans ses lectures de distraction, le professeur Gérard Sautel restait un amoureux éclairé du droit.

L'évocation de ces quelques souvenirs, choisis parmi les plus marquants⁸, sera complétée dans ce livre par des témoignages beaucoup plus étoffés. Mais il m'a paru indispensable de tracer d'entrée de jeu dans cette préface un portrait du maître Gérard Sautel qui ne se borne pas à la présentation des savantes études réunies dans le présent recueil et fasse quelque peu apparaître la richesse de la personnalité de ce grand professeur de droit, profondément estimé et aimé de ses collègues, de ses collaborateurs et de ses étudiants.

Jean-Louis Harouel

Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
Président de la Section 03 (Histoire du droit) du CNU

8. J'aurais aimé en rappeler bien d'autres. Par exemple, présenter le professeur Sautel dans son rôle de président de la Société d'histoire du droit entre 1985 et 1990. Ou encore évoquer la manière ferme mais bienveillante dont je l'ai vu, entre 1986 et 1988, présider la Section 03 (Histoire du droit) du Conseil national des universités (CNU).